

I – FINANCES COMMUNALES

1-1. TAUX D'IMPOSITION

Les services fiscaux ont notifié les bases d'imposition pour l'année 2013 :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ASSURE	MONTANT COMPENSATOIRE
Taxe d'habitation	7.614.000 €	12,80 %	974.592 €	43.347 €
Foncier bâti	4.597.000 €	14,00 %	643.580 €	5.157 €
Foncier non bâti	54.400 €	25,18 %	13.698 €	1.242 €
Dotation spécifique	-	-	-	2.860 €
TOTAL	-	-	1.631.870 €	52.606 €

Si l'on ajoute le produit assuré et les allocations compensatrices,
le produit fiscal assuré s'élève à :

1.684.476 €

(soit une augmentation de 3.21 % par rapport à 2012).

Dans ces conditions, il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal,

à l'**UNANIMITE** des membres présents,

⇒ **Adopte** les taux proposés.

I-2. BUDGET PRIMITIF 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Dépenses de fonctionnement

⇒ Les charges à caractère général s'élèvent à	1.131.000,00 €
⇒ Les charges de personnel s'élèvent à	1.809.700,00 €
⇒ Les charges de gestion courante s'élèvent à	
365.240,00 €	
⇒ Les atténuations de produits s'élèvent à	80.000,00 €
⇒ Les charges financières s'élèvent à	184.724,56 €
Elles décomposent ainsi :	
✓ <i>intérêts des emprunts communaux</i> 24.946,13 €	
✓ <i>intérêts des autres dettes</i> 161.568,75 €	
✓ <i>intérêts courus non échus</i> -1.790,32 €	
⇒ Les charges exceptionnelles s'élèvent à	1.000,00 €
⇒ La dotation aux amortissements s'élève à	78.203,71 €
⇒ Les dépenses imprévues s'élèvent à	452,85 €
⇒ Le virement à la section d'investissement s'élève à	380.912,88 €

AU TOTAL, LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

S'ÉLEVENT A 4.031.234,00 €

2 – Recettes de fonctionnement

⇒ Les produits des services s'élèvent à	256.300,00 €
⇒ Les impôts et taxes s'élèvent à	2.052.118,00 €
⇒ Les dotations et participations s'élèvent à	1.231.316,00 €
⇒ Les autres produits de gestion courante s'élèvent à	485.000,00 €
⇒ Les produits exceptionnels s'élèvent à	500,00 €
⇒ Les atténuations de charges s'élèvent à	6.000,00 €
<i>au titre du remboursement sur rémunération du personnel.</i>	

AU TOTAL, LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

S'ÉLEVENT A 4.031.234,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

1 – Dépenses d'investissement

⇒ Le remboursement du capital des emprunts s'élève à	136.475,59 €
et se décompose ainsi :	
✓ <i>Capital des emprunts communaux</i>	<i>46.406,92 €</i>
✓ <i>Capital des emprunts SIVOM</i>	<i>90.068,67 €</i>
⇒ Les dépenses d'équipement individualisées en opérations s'élèvent à	130.000,00 €
et se décomposent ainsi :	
✓ <i>Travaux bâtiments communaux</i>	<i>70.000,00 €</i>
✓ <i>Travaux divers aux écoles</i>	<i>20.000,00 €</i>
✓ <i>Travaux et aménagements divers</i>	<i>40.000,00 €</i>
⇒ Les dépenses d'équipement non individualisées s'élèvent à	246.500,00 €
et se décomposent ainsi :	
✓ <i>Autres collections et œuvres d'art</i>	<i>3.500,00 €</i>
✓ <i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>5.000,00 €</i>
✓ <i>Immobilisations en cours</i>	<i>238.000,00 €</i>
⇒ Les restes à réaliser de l'année 2012 s'élèvent à	207.644,00 €

EN DEFINITIVE, LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

S'ÉLEVENT A 720 619,59 €

2 – Recettes d'investissement

⇒ Les subventions d'investissement s'élèvent à	14.503,00 €
⇒ Les dotations et fonds divers s'élèvent à au titre du FCTVA	180.000,00 €
⇒ Les amortissements des immobilisations s'élèvent à	78.203,71 €
⇒ Le virement de la Section de Fonctionnement s'élève à	380.912,88 €
⇒ Les restes à réaliser de l'année 2012 s'élèvent à	67.000,00 €

EN DEFINITIVE, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
S'ÉLEVENT A 720 619,59 €

<p>TOUTES SECTIONS CONFONDUES, LES DEPENSES ET LES RECETTES S'ÉQUILIBRENT A 4.751.853,59 €</p>

Adopté par **24 voix POUR**
et **1 voix CONTRE** (M. Frédéric BELLANGER, Conseiller municipal).